

08

RAPPORT

OBJET : CONSULTATION POUR UN MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE ET UN MANDAT D'AMENAGEMENT SUR LA ZAC DES COTEAUX DE LA SEILLE.

Avec le lancement des premières études d'urbanisme en 2004, la Ville de Metz a décidé d'urbaniser les Coteaux de la Seille, situés au sud du quartier de Queuleu. Pour réaliser cette opération d'aménagement, une ZAC a été créée par délibération du 29 mars 2007.

Les études pré-opérationnelles se terminent avec la définition d'un avant-projet. Afin d'entrer dans une phase travaux en 2011, il est nécessaire de lancer les consultations suivantes :

- marché de maîtrise d'œuvre à destination d'un bureau d'études techniques VRD-infrastructures. Le marché portera sur la tranche 1 du projet, correspondant au tiers nord de l'opération. Le montant de ce marché a été estimé à 650 000 euros, il est donc nécessaire d'avoir recours à un marché public formalisé. Il est proposé de choisir l'appel d'offres restreint qui intègre une phase de sélection des candidatures. Une note de présentation et de définition des missions confiées et jointe au présent rapport.
- consultation pour un mandat d'aménagement à destination d'un aménageur, la ZAC étant actuellement gérée en régie. Il est proposé de choisir une « procédure adaptée », incluant une phase de négociation avec les candidats sélectionnés. Une note de présentation et de définition des missions confiées est jointe au présent rapport. Le contrat de mandat fera l'objet d'une prochaine décision en Conseil Municipal.

Les crédits nécessaires aux deux marchés ont été inscrits au budget de la ZAC (budget annexe des zones, EA4). Les dépenses seront réparties sur la durée de l'aménagement de la ZAC.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal les motions suivantes :

MOTION 1

**OBJET : CONSULTATION POUR UN MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE
SUR LA ZAC DES COTEAUX DE LA SEILLE.**

Le Conseil Municipal,
Les Commissions Compétentes entendues,

VU la délibération du 29 mars 2007 créant la ZAC des Coteaux de la Seille,

VU le Code des Marchés Publics, notamment les articles 60 à 64, 33 et 74,

CONSIDERANT l'avancement du projet qui entre dans une phase opérationnelle,

DECIDE de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre technique suivant la procédure de marchés publics « appel d'offres restreint »,

DECIDE d'imputer les dépenses sur les crédits du budget de l'exercice en cours (budget annexe des zones),

AUTORISE le Maire à signer le marché ainsi que tous les actes y afférent, y compris les avenants.

Pour le Maire
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER

MOTION 2

**OBJET : CONSULTATION POUR UN MARCHÉ DE MANDAT
D'AMÉNAGEMENT SUR LA ZAC DES COTEAUX DE LA SEILLE.**

Le Conseil Municipal,
Les Commissions Compétentes entendues,

VU la délibération du 29 mars 2007 créant la ZAC des Coteaux de la Seille,

VU le Code des Marchés Publics et notamment les articles 28, 30 et 40,

CONSIDÉRANT l'avancement du projet qui entre dans une phase opérationnelle,

DECIDE de lancer une consultation de mandat d'aménagement suivant la procédure de marchés publics « procédure adaptée »,

DECIDE d'imputer les dépenses sur les crédits du budget de l'exercice en cours (budget annexe des zones).

Pour le Maire
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER